



Centre d'Études, de Services et d'Information
en matière de Marchés Publics et domaines connexes



AUTOMNE 2017

Journée de recyclage

Les nouvelles règles générales d'exécution des marchés – De la théorie à la pratique

Genvai (21/09), Mons (19/10), Bruxelles (30/11)

Cycles de recyclage (*Sessions supplémentaires*)

* **3 jours** sur la nouvelle réglementation belge qui entrera en vigueur dès le 30 juin 2017

Charleroi : les mardis 26 septembre, 3 et 10 octobre

Wavre : les mardis 07, 14 et 21 novembre

Journées spéciales

Mons : La comparaison des offres et la problématique des critères d'attribution (16/11) et l'évaluation multicritère en pratique (23/11)

Ce programme est également accessible sur notre site internet et vous pouvez directement vous y inscrire
www.esimap.be

JOURNÉE DE
RÉCYCLAGE

Les nouvelles règles générales
d'exécution des marchés

PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS

CYCLE DE
RÉCYCLAGE

Recyclage sur la nouvelle
réglementation belge qui entre
en vigueur courant 2017

JOURNÉES
SPÉCIALES

UMS 1&2 : La comparaison
des offres
Les critères d'attribution
L'évaluation multicritère en
pratique

Journées de recyclage 2017-3

Dates et lieux :

Jeudi 21 septembre

* Genval, Martin's Château du Lac

Jeudi 19 octobre

* Mons, Congres Hotel Van der Valk

Jeudi 30 novembre

* Bruxelles, Martin's Hotel Brussels EU

LES NOUVELLES REGLES GENERALES D'EXECUTION DES MARCHES - De la théorie à la pratique

I. Objet

Cette journée se présente comme un complément aux cycles de recyclage en 3 jours organisés plusieurs fois depuis avril.

Elle a pour but d'analyser en profondeur le nouvel arrêté royal contenant les règles générales d'exécution des marchés publics, amené à compléter et modifier l'AR du 14 janvier 2013 et d'en sortir les éléments utiles à la pratique. Son objet principal sera de s'attarder sur les modifications en cours d'exécution et la question des clauses de réexamen.

Aussi, cette journée se voudra volontairement axée sur la mise en application de ces règles en proposant des pistes concrètes pour la rédaction de ces clauses et un focus sur les pièges à éviter au stade de la rédaction du cahier spécial des charges

2. Le programme :

9 h 00 – 12 h 30 (*interruption de 10 h 30 à 10 h 45*)

- Introduction générale - Cadre de la réglementation 2017 en matière d'exécution des marchés :
 - La loi du 17 juin 2016
 - L'arrêté royal du 14 janvier 2013
 - L'arrêté royal du ... juin 2017 modifiant l'AR du 14 janvier 2013
- Principaux changements en matière d'exécution des marchés
 - o Terminologie, champ d'application et dérogations
 - o Sous-traitance
 - o Cautionnement
 - o Plans, documents et objets
 - o Modifications au marché (P.M. : voir ci-dessous)
 - o Sanctions

- o Résiliation
- o Avances
- o Intérêt pour retard
- o Dispositions abrogées
- Focus sur le nouveau régime relatif aux modifications et incidents en cours d'exécution
 - o Clause de réexamen : définition, portée et caractéristiques
 - o Modifications autorisées sans clause de réexamen
 - Prestations complémentaires
 - Evènements imprévisibles dans le chef de l'adjudicateur
 - Remplacement de l'adjudicataire
 - Règle « de minimis »
 - o Modifications non substantielles
 - Analyse de différentes hypothèses de clauses de réexamen obligatoires ou facultatives (*révision des prix, incidence des impositions, circonstances imprévisibles,...*) et de leurs conditions d'application

12 h 30 - 14 h 00 *Lunch*

14 h 00 – 17 h 00 (*interruption de 15 h 30 à 15 h 45*)

- Les modifications et incidents en cours d'exécution
 - o Les clauses de réexamen en pratique
 - o Pièges à éviter
 - o Exemples de clauses à insérer dans les documents du marché

Droits d'inscription

Cette journée de recyclage est proposée au prix de 375 €, incluant la participation à la formation, les repas et pauses cafés et la documentation sur papier et/ou support USB. Pas de TVA applicable sur ce montant.

Partenariat avec l'Extension Université de Mons

Depuis 2006



Les asbl ESIMAP ET EXTENSION UMONS vous proposent un SEMINAIRE de
2 JOURNEES THEORIQUE ET PRATIQUE
sur la comparaison des offres en procédures multicritères, la pondération des critères et la cotation des offres lors de la passation de marchés publics

Conditions générales spécifiques à la formation

Horaire

Les journées de formation auront lieu dans les **auditoires de l'Université de Mons à Mons**, de 9h à 17h (avec **un repas de 12h30 à 14h**). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil petit déjeuner est organisé à partir de 8h45.

Nombre de participants

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est limité à 40 personnes maximum par journée de formation. Un minimum de 16 inscrits est nécessaire à l'organisation de la formation.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café, les locations de salles.

- * 1 journée seule est au prix de 325 € (HTVA)
- * Le cycle de 2 jours revient à 600 € (HTVA)

En pratique

La facturation et la gestion des participants sera assurée par l'asbl Extension de l'Université de Mons.

En cas de bon de commande, celui-ci doit être adressé pour ce module spécifique à :

Extension UMONS – Rue du Rossignol, 1 - 7000 Mons.

Une facture est établie dès réception de l'inscription. Merci de bien indiquer l'adresse complète de facturation sur le formulaire d'inscription. Les droits d'inscription doivent être versés au compte de **l'Extension UMONS n° BE32 0682 4499 0402 (GKCCBEBB)** avec la communication **NOM et Prénom + ESIMAP ou le numéro de la facture** dans les meilleurs délais.

LA COMPARAISON DES OFFRES DANS LES PROCEDURES MULTICRITERES - LA PROBLEMATIQUE DE LA PONDERATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION

I. Objet

Lors de la passation des marchés, se pose le problème d'attribuer le marché au soumissionnaire qui répond le mieux aux critères indiqués dans le cahier des charges. A ce niveau, l'importance des critères à retenir est cruciale. Cette journée sera l'occasion de présenter les dispositions de la réglementation à prendre en considération pour fixer le choix des critères et en assurer la mise en œuvre.

2. Le programme :

Matinée

- Le cadre général et réglementaire de la comparaison des offres
 - o En procédure restreinte
 - o En procédure concurrentielle avec négociation
 - o En procédure négociée
- Caractéristiques générales
 - o Critères d'attribution :
approche globale
 - o Variantes libres et options

Après-midi

- Approche générale de la pondération des critères
 - o Obligation ou faculté ?
Nécessité ou utilité ?
 - o Avantages et inconvénients
 - o Pondération et motivation

Intervenants:

Georges DEREAU, Président d'ESIMAP

Yves LIBERT, Inspecteur général des Finances, Vice-président
d'ESIMAP

UMONS

La seconde journée de ce module est accessible à toute personne ayant suivi antérieurement la première journée (à caractère juridique) sur la comparaison des offres ou ayant une connaissance suffisante de la matière.

L'ÉVALUATION MULTICRITÈRE EN PRATIQUE DANS LE CADRE DE LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

I. Objet

Pour réaliser un appel d'offres ou une procédure impliquant des critères d'attribution multiples, les pouvoirs adjudicateurs sont amenés

- lors de la rédaction de l'avis de marché ou du cahier spécial des charges, à spécifier des critères d'attribution et à les pondérer,
- après réception des offres, à les évaluer sur chaque critère d'attribution puis à rassembler les cotes obtenues afin d'arriver à une cote finale unique pour chaque offre.

Ce faisant, ils entrent dans le domaine de l'évaluation multicritère, domaine qui a été l'objet de nombreuses études scientifiques mais qui est encore très peu connu du grand public.

Or une évaluation multicritère nécessite un minimum de connaissances afin de pouvoir être réalisée correctement et conduire à un résultat mathématique qui corresponde réellement aux préoccupations du pouvoir adjudicateur.

Cette journée est destinée à permettre aux participants d'acquérir ce minimum de connaissances et à leur montrer comment réaliser une attribution qui soit inattaquable tant sur le plan technique que sur le plan juridique.

2. Le programme

Matinée

- mise en évidence des pièges à éviter lors d'un processus d'évaluation multicritère (construction des critères, pondération de ceux-ci et cotation des offres)
- présentation d'une procédure pratique (approche MACBETH) permettant de travailler correctement tout en respectant la loi.

Après-midi

- Analyse de plusieurs cas réels d'appels d'offres qui ont été réalisés à l'aide de cette procédure.
- Utilisation de l'approche MACBETH dans l'une ou l'autre situation suggérée par les participants et qu'ils aimeraient traiter.

Intervenant :

Jean-Claude VANSNICK, Professeur de l'Université de Mons,
Consultant Expert de la sprl Value Focused Consulting

Une journée de formation à un logiciel qui peut faciliter la mise en œuvre de l'approche MACBETH pourrait être organisée courant 2017, sur demande d'un groupe d'au moins 10 personnes.

Cycles de recyclage 2017

Date & Lieu (nouvelles sessions) :

- Les mardis 26 septembre, 03 et 10 octobre
CHARLEROI – Hotel Charleroi Airport Valk
- Les mardis 07, 14 et 21 novembre
WAVRE – Leonardo Hotel Wavre

Recyclage 2017 : La nouvelle réglementation des marchés publics d'application en 2017

1. Informations pratiques

Les modules d'actualité appelés « cycles de recyclages » chez ESIMAP sont des modules de formation dont le sujet analyse une norme fraîchement introduite dans la réglementation et ayant un impact direct pour les participants concernés.

Ils ont pour but de compléter la formation de personnes ayant déjà une connaissance basique (avoir suivi les 9 modules de base ou équivalent) ou avancée de la matière et proposent en trois journées de suivre une procédure complète de marché public de l'introduction à l'exécution, en axant les exposés sur les nouveautés et modifications substantielles apportées par les nouvelles normes (lois et arrêtés royaux).

Le coût est de 980 € par personne pour le cycle de 3 journées

L'inscription se prend pour le cycle complet – la participation à une journée seule n'est pas possible.

2. Thème des recyclages 2017 :

La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, publiée au Moniteur Belge du 14 juillet 2016, est entrée en vigueur au 30 juin 2017.

Le séminaire se présentera dès lors comme un recyclage global couvrant l'ensemble de la procédure de passation et d'attribution d'un marché public, au départ des articles de la loi avec à chaque étape l'ajout des dispositions issues des arrêtés royaux (passation secteurs classiques, passation secteurs spéciaux, ...) et de la loi « motivation et recours », La partie exécution sera volontairement réduite à un aperçu des règles générales, la matière faisant l'objet d'un quatrième jour séparé plus détaillé et axé sur la pratique

3. Le programme en détail

Recyclage nouvelle réglementation 2017 - Journée 1

MATIN: Cadre législatif : Présentation de la nouvelle réglementation

- La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics
- Ses arrêtés royaux d'exécution
- La loi « recours » (adoptée en 2017)
- Les changements dans la physionomie de la réglementation

Principes généraux

- Définitions et nouvelle terminologie
- Principes généraux, dont le respect du droit environnemental, social et du travail ; bouleversement de l'équilibre contractuel ; ...

APRES-MIDI: Champs d'application quant aux personnes et aux marchés

- Marchés subsidiés
- Marchés mixtes
- Marchés exclus, dont les marchés de services
- Relation In House
- Coopération horizontale non institutionnalisée
- Activités d'achats centralisés et centrales d'achat
- Marchés conjoints occasionnels

Déroulement de la procédure

1. Préparation du marché

- Consultation préalable
- Participation préalable
- Variantes et options
- Tranches et reconduction
- Spécifications techniques et labels
- Allotissement du marché
- Fixation des délais de consultation

2. Publication et transparence

- Publicité
- Mise à disposition des documents du marché
- Dépôt des demandes de participation et des offres

3. Estimation du marché

Recyclage nouvelle réglementation 2017 - Journée 2

MATIN: La sélection qualitative

- Principes généraux pour la sélection et l'attribution
- Motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs
- Mesures correctrices
- Critères de sélection
- Le Document Unique de Marché Européen, introduit par le Règlement européen d'exécution 2016/7 du 5 janvier 2016.
- e-Certis
- Réduction du nombre de candidats sélectionnés, d'offres et de solutions

APRES-MIDI: Les procédures de passation – Des procédures «classiques » au partenariat d'innovation

- Procédure ouverte & procédure restreinte
- Procédure concurrentielle avec négociation
- Procédure négociée sans publication préalable
- Procédure négociée directe avec publication préalable
- Dialogue compétitif
- Partenariat d'innovation
- Accord-cadre

Les marchés publics de faible montant

Recyclage nouvelle réglementation 2017 - Journée 3

MATIN: L'attribution du marché

- Les critères d'attribution du marché
- Le coût du cycle de vie
- La régularité des offres
- La vérification des prix ou des coûts
- La non-attribution du marché

La dématérialisation des marchés publics dans la législation 2017

- Règles applicables aux moyens de communication
- La publicité des marchés : Recours aux moyens électroniques (dans les avis et documents du marché)
- Principes généraux de la dématérialisation des marchés
 - o Garanties procédurales
 - o Gestion des virus
- Dans la phase de passation
 - o Régime général
 - o Spécificités de la procédure négociée sans publicité
- Dans la phase « recours »
- Dans la phase d'exécution - la facturation électronique
 - o Généralités
 - o La facturation électronique

APRES-MIDI: Les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de transparence (nouvelle loi de 2017)

- Règles générales et obligations de motivation
- L'information de l'adjudicataire et des soumissionnaires

Éléments d'exécution des marchés

- Vers une nouvelle approche des modifications du marché public en cours d'exécution – Les dispositions des articles 72 de la directive 2014/24/EU et 89 de la directive 2014/25/EU –

Les spécificités des marchés de services

- Services sociaux et autres services spécifiques

Particularités propres aux secteurs spéciaux

INSCRIPTION – automne 2017

À RENVoyer À :

- Fax: 071 70 04 28
- ou mail: info@esimap.be
- ou courrier: **ESIMAP**
Rue de la Science 4 bte 2.5.
6000 Charleroi

Mlle/Mme/M.(NOM):.....

Prénom :.....

Fonction :.....

Administration/entreprise :.....

Service :.....

Adresse professionnelle :.....

.....

.....

.....

N° de TVA :.....

Tél :.....

Fax :.....

E-mail :.....

Dates limites d'inscription (sous réserves de places disponibles) :

- Au plus tard 8 jours avant la **1^{ère} date** de chaque journée spéciale / journée de recyclage/ Cycle de recyclage
- Pré-inscription possible par voie électronique (site web ou mail)

INSCRIPTION – automne 2017

I. Journées de recyclage (3 sessions au choix)

S'inscrit à :

- Rec 2017-3 : Les nouvelles règles générales d'exécution des marchés - de la théorie à la pratique – 375 €
- Je 21/09/2017 – Genval
 - Je 19/10/2017 – Mons
 - Je 30/11/2017 – Bruxelles

II. Cycles de recyclage 2017

S'inscrit à :

- Cycle de recyclage 980 € pour 3 jours et choisit les dates suivantes :

	Charleroi	Wavre
Module 1	26/09	07/11
Module 2	03/10	14/11
Module 3	10/10	21/11

III. Journées spéciales

S'inscrit à :

- UMS 1 – 16/11 - Comparaison des offres – 325 € (journée seule)
 - UMS 2 – 23/11 - Evaluation multicritère en pratique – 325 € (journée seule)
 - UMS 1 & 2 - 600 € les deux modules
- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de..... € dès réception de la confirmation d'inscription, sur le compte d'ESIMAP n° BE12 001 2646273 92 (Notre n° TVA BE 0454.068.480)
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
-

Date : Signature :

Cachet / accord : ⁽³⁾

L'inscription à ces journées est également possible
directement en ligne sur notre site internet
www.esimap.be

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
3. L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)

GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP

Journées de recyclage

modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Lieux
J Rec 1	1j	Je	21/09	375 €	Genvall Mons Bruxelles
J Rec 2	1j	Je	19/10		
J Rec 3	1j	Je	30/11		

Cycles de recyclage

Rec IV	3j	Ma	26/09	980 € les 3 jrs	Charleroi
		Ma	03/10		
		Ma	10/10		
Rec V	3j	Ma	07/11	980 € les 3 jrs	Wavre
		Ma	14/11		
		Ma	21/11		

Journées spéciales

UMS 1	1j	Je	16/11	325 € _{1j}	Mons
UMS 2	1j	Je	23/11	600 € _{les 2 jrs}	

Thèmes abordés

Journées de recyclage

Les nouvelles règles générales d'exécution des marchés – De la théorie à la pratique

Cycles de recyclage

Recyclage sur la nouvelle réglementation des marchés publics qui entre en vigueur au 30 juin 2017

Journées spéciales

La comparaison des offres dans les procédures multicritères et la problématique des critères d'attribution
L'évaluation multicritère en pratique

LIEUX DES FORMATIONS

Journées de recyclage

GENVAL

MARTIN'S CHÂTEAU DU LAC
Avenue du Lac, 87
1332 Genvai

MONS

CONGRES HOTEL VAN DER VALK
Avenue Melina Mercouri, 7
7000 Mons (Gare)

BRUXELLES

MARTIN'S HOTEL BRUSSELS EU
Boulevard Charlemagne, 80
1000 Bruxelles (Schuman)

Cycles de recyclage

CHARLEROI

HOTEL CHARLEROI AIRPORT VAN DER VALK
Chaussée de Courcelles, 115
6041 Gosselies

WAVRE

LEONARDO HOTEL WAVRE
Rue de la Wastinne, 15
1301 Bierges (Walibi)

Journées spéciales

MONS

UNIVERSITE DE MONS – Campus Plaine de Nimy
Avenue du Champ de Mars
7000 Mons

EXPERTS ET INTERVENANTS

ESIMAP asbl choisit pour ses formations de nombreux **experts** spécialisés issus de la Haute Administration, de Hautes Ecoles où certains enseignent et du Barreau.

Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la réglementation des marchés publics au sein d'organes officiels, tels la Commission fédérale des marchés publics, leur permettant de présenter lors des journées la toute dernière actualité en matière de normes applicables. Tous ont une longue **expérience** pratique de la réglementation des marchés publics et sont reconnus pour leurs talents de formation dans ce domaine. Ils sont également auteurs ou co-auteurs d'ouvrages de référence ou d'études en la matière.

- Georges DEREAU**, Président d'ESIMAP.
- Virginie DOR**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats C'M'S' DeBacker, Expert auprès de la Commission Européenne, Secrétaire-Trésorière d'ESIMAP.
- Yves LIBERT**, Inspecteur général des Finances au Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances, Membre de la Commission fédérale des marchés publics, Vice-Président d'ESIMAP.
- Philippe MAIRY**, Directeur adjoint du Service juridique à la Commune d'Ixelles, Membre d'ESIMAP.
- Isabelle PAIVA**, Architecte, Directrice du Service Contrôle Interne à la Commune d'Ixelles, Formatrice à l'ERAP, Administratrice d'ESIMAP.
- Eric THIBAUT**, Premier Auditeur Chef de section au Conseil d'Etat, section du contentieux administratif, Membre d'ESIMAP.
- Patrick THIEL**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Administrateur d'ESIMAP.
- Isabelle VAN KRUCHTEN**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Membre d'ESIMAP.
- Marie VASTMANS**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats Xirius, Administratrice déléguée d'ESIMAP.
- Samuel WAUTHIER**, Auditeur adjoint à la Cour des Comptes, Membre d'ESIMAP.

La direction scientifique et la coordination des formations est assurée par Georges DEREAU, président, Marie Vastmans, administrateur délégué et Jean-Francois VANSNICK, directeur.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **BE12 0012 6462 7392 / GEBABEBB d'ESIMAP** à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

Modalités communes à toutes les formations

Horaire

- Toutes les journées de formation ont lieu de 9h à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus).

Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Nombre de participants

- Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est, sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :
 - De 40 personnes pour les cycles de recyclage
 - De 50 personnes pour les journées spéciales et de recyclage

I Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP **au plus tôt dès réception de la brochure**. Une pré-inscription par mail est également possible.

Les inscriptions peuvent être prises séparément pour chacun des modules. Cependant, l'inscription à plusieurs modules permet de bénéficier de la **dégressivité des droits d'inscription** dès la seconde journée.

Au-delà de la date limite d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

A noter cependant que, au moment de publier cette brochure, nous comptons déjà un nombre important de demandes d'inscriptions.

Ne tardez donc pas à nous contacter pour pré-réserver votre place le temps d'obtenir les autorisations en interne de votre service.

I Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.**

Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus. De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **APRES** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **80 EUR** pour frais administratifs d'annulation, couvrant notamment les frais d'hôtellerie réservés pour la personne ayant annulé.

I Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été **averti par écrit** de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

I Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre **suffisant** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée. Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.

Qui sommes-nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics, est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe des experts spécialisés, francophones et néerlandophones.

Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine. Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission fédérale des marchés publics.

Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter.

Les atouts d'ESIMAP

Des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics

Des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants

Des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

Formations sur mesure

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme sur mesure de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).

Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder

Informations : **Jean-François Vansnick** - ESIMAP
formation.interne@esimap.be

Table des matières

PROGRAMME DES ACTIVITES
DU DERNIER TRIMESTRE 2017

Programmes détaillés des journées

J Rec 2017-3 – Les nouvelles règles générales d'exécution des marchés	2
Journées spéciales - la comparaison des offres dans les procédures multicritères et l'évaluation multicritère en pratique	4
Recyclages 2017 - la nouvelle réglementation belge qui entre en vigueur le 30 juin 2017	7

Informations et conditions générales

Bulletin d'inscription détachable	10
Grille récapitulative : tarifs et lieux des formations	12
Lieux des formations	13
Equipe d'intervenants	14
Conditions générales	15
...	18
Qui sommes-nous ?	19
Table des matières	20

Vers la dématérialisation des inscriptions...

Pour répondre à une tendance croissante, ESIMAP envisage de ne plus faire imprimer de brochure papier pour vous informer de ses formations.

Afin d'assurer la transition et pour vous permettre de rester toujours correctement informés de nos activités, nous vous invitons à nous transmettre dès à présent à **info@esimap.be** une adresse e-mail à laquelle vous recevrez périodiquement l'équivalent de cette brochure et la présentation détaillée de nos différents modules de formation, dans un délai suffisamment large que pour vous laisser le temps de réfléchir à y participer.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement à notre mailing liste via notre site internet.

Merci de votre confiance et de votre fidélité

Rue de la Science, 4 bte 2.5.

B - 6000 CHARLEROI

☎ 071 70 06 65 ☎ 071 70 04 28

✉ info@esimap.be 🌐 www.esimap.be

Veuillez noter que vos bons de commande doivent être libellés et transmis à cette adresse uniquement